

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## MESSAGE

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Voici le texte du Message de M. Loubet, Président de la République, dont le président du conseil a donné lecture à la Chambre des députés, et qui a été lu au Sénat par le garde des sceaux :

Messieurs les Sénateurs,  
Messieurs les Députés,

Appelé à la première magistrature du pays, j'ai besoin, pour l'accomplissement des grands devoirs qu'elle impose, du concours du Sénat et de la Chambre des députés. Je vous le demande, et je suis sûr qu'il ne me fera pas défaut. Vous pouvez, Messieurs, compter sur ma ferme volonté de consacrer tous mes efforts à la garde de la Constitution. Vous en avez pour gage mon inaltérable dévouement à la République.

La transmission régulière des pouvoirs, accomplie en quelques heures après la mort foudroyante du cher et regretté président Félix Faure, a été, aux yeux du monde entier, une preuve nouvelle de la fidélité de la France à la République. Au moment même où quelques égarés cherchent à ébranler la confiance du pays dans ses institutions, l'Assemblée nationale a marqué nettement, dans la journée du 18 février, son désir de réaliser l'apaisement des esprits et de rétablir et de faire durer l'union de tous les républicains.

Passionnément attaché aux principes de la Révolution française et au régime de la liberté, j'ai pour préoccupation constante d'aider le Parlement dans cette œuvre nécessaire de tolérance et de concorde. Au cours des difficultés passagères que nous avons traversées, la France, par le sang-froid, la dignité et le patriotisme du Parlement, a grandi dans l'estime du monde.

Pourquoi ne pas espérer que la même entente pourrait s'établir sur nos affaires intérieures ? Cette entente n'existe-t-elle pas dans le pays ? A-t-il le moindre doute sur la nécessité de respecter également les organes essentiels de la société, les Chambres qui délibèrent librement les lois, la magistrature qui les applique, le gouvernement qui en assure l'exécution, et l'armée nationale qui sauvegarde l'indépendance et l'intégrité de la patrie, cette armée que le pays aime et qu'il a raison d'aimer parce que la nation tout entière, qui accomplit le même devoir d'abnégation et de discipline, espère qu'elle trouvera en elle la gardienne fidèle de son honneur et de ses lois ?

La France, sûre d'elle-même, pourra travailler avec calme à la solution des problèmes qui intéressent le bien-être moral et matériel des citoyens, et continuera son œuvre pacifique et féconde, aussi bien dans le domaine des idées, des sciences, des arts, que dans celui du travail économique sous toutes ses formes : agriculture, commerce, industrie.

Soyons plus justes envers nous-mêmes, et ne laissons pas oublier que notre France a toujours professé le même amour du progrès, de la justice et de l'humanité. Son passé de gloire constitue un patrimoine que nous devons conserver et accroître.

La République a donné à la France des institutions libres ; elle lui a assuré le bienfait inestimable d'une paix ininterrompue, elle a pansé ses blessures, reconstitué son armée et sa marine, fondé un grand empire colonial, organisé l'instruction publique à tous les degrés, conquis des alliances et des amitiés précieuses, provoqué un merveilleux élan des œuvres d'assistance, de mutualité et de prévoyance qui ont pour but de supprimer ou de diminuer des souffrances imméritées. Développons cette œuvre, qui est l'honneur de notre pays.

Je m'estimerai heureux si, par un labeur que rien ne rebutera, je puis, grâce à l'union que tous mes efforts tendront à maintenir, contribuer dans la limite des droits que je tiens de la Constitution et que je ne laisserai pas affaiblir entre mes mains, à la réalisation de nos communes espérances et à l'affermissement de la République.

## M. JULES LEMAITRE

ET LA LIGUE DE LA PATRIE FRANÇAISE  
L'ÉLECTION DE M. LOUBET

M. Jules Lemaître est, à n'en pas douter, un homme habile. N'a-t-il pas eu le talent de se donner la réputation d'un fin railleur, d'un Montaigne moderne qui aime à reposer sa tête sur le mol oreiller du doute. Père légende d'ailleurs, dont le subtil académicien a longtemps profité, et contre laquelle il proteste aujourd'hui.

Je ne veux point montrer ce qu'il y a de vaine apparence dans cet amateur distingué, qu'un triste don de la nature condamne à tout imiter avec la même médiocrité facile. Poète, critique, romancier, auteur dramatique, il demeure toujours l'écolier parfait dont le principal mérite consiste à démarquer autrui.

Il y a du singe en M. Jules Lemaître. Depuis quelques mois, il s'est avisé que, si les insuccès littéraires mènent tout droit leur homme à l'Académie, ils ne le désignent pas à l'admiration des foules. Et alors il a voulu imiter l'imitable. Il a copié ceux qui, par leur taille et par leur insondable sottise, seront à jamais les *grands pères* du patriotisme ; il a copié Déroulède et Millevoeye, ces grotesques qui ont bien la laideur de Don Quichotte, mais non pas son courage. Il a créé la Ligue de la Patrie française, sœur très ressemblante de la Ligue des Patriotes.

« C'est la réserve de l'active » : ainsi parle Coppée, le Tartuffe au glabre visage, qui, hanté de terreurs religieuses, rêve, au seuil de la vieillesse, l'union du sabre et de la croix. Réserve très dangereuse assurément, s'il est permis d'en juger par les chefs, vieux académiciens au chef branlant, qui oublient un moment l'innocente douceur de l'uniforme vert, et prennent pour du courage le feu de paille de leur sénile ardeur.

Ces braves gens se réclament de l'opinion publique ; et à lire dans leurs journaux, le récit de leurs manifestations que protège la police de M. Dupuy, vous pensez sans doute que Paris est debout, frémissant de fureur, comme aux heures tragiques des révolutions populaires. Rassurez-vous : Paris est très calme ; Paris est à ses occupations quotidiennes ; Paris ne s'élève guère des vociférations de quelques affamés, qui gagnent comme ils peuvent, leur pain de chaque jour.

L'opinion des ligueurs enrôlés par Lemaître et Coppée, est, à l'image des chefs, « aujourd'hui dans un casque et demain dans un froc ». Elle a découragé quelques partisans, — et non des moindres, — qui prudemment s'évadaient hors d'une ligue d'ambitieux, de réclameurs et d'imbéciles. M. J. Lemaître a d'ailleurs pris soin de dissiper l'équivoque avec une franchise qu'il faut lui pardonner, parce qu'elle a été accidentelle et involontaire. Au matin du Congrès de Versailles, il a pris violemment à partie l'honorable M. Loubet, il a dit aux sénateurs et aux députés : « Ne votez pas pour un homme dont l'incapacité intellectuelle est notoirement connue ». Le Congrès a pensé que M. Lemaître n'était pas toute la France, et méprisant la vanité de ce petit homme de lettres, il a donné à M. Loubet, une énorme majorité républicaine.

Pendant deux jours et deux nuits, M. Lemaître et M. Coppée ont connu les tristesses et les rancunes de l'orgueil blessé. Ils ont provoqué de mesquines manifestations ; ils ont espéré que les cris séditieux de leurs amis iraient troubler l'âme sereine

du nouveau président. Peine perdue. M. Loubet ne semble pas, jusqu'à présent, disposé à s'émonvoir des clameurs de quelques mécontents, et ceux-ci changent déjà de visage et se déclarent prêts à applaudir M. Loubet pourvu que son Message les rassure...

Ce Message ne les rassurera pas. Le nouveau Président se déclare « passionnément attaché aux principes de la Révolution française et au régime de liberté » ; et au lieu d'identifier l'armée avec les grands chefs que les derniers événements ont montré parfois animés de passions dangereuses, il « aime l'armée parce que la nation tout entière y accomplit le même devoir d'abnégation et de discipline ». M. Lemaître et M. Coppée — avec tout le génie qu'ils se reconnaissent, — verront dans ces paroles un manque absolu d'intelligence ; mais ils ne réussiront pas à troubler longtemps une partie du pays.

Quand leurs noms reviennent à mon esprit, je ne puis m'empêcher de me redire aussitôt ces vers, qu'un bon poète du Rouergue écrivait contre le calomniateur comparé à l'escargot :

De sa nature il n'est pas brave,  
Son sang n'est ni chaud, ni vermeil,  
Il n'eut jamais que de la bave  
À répandre sous le soleil.

AUG. MONTFORT.

## La présidence du Sénat

Les événements si importants qui se déroulent en ce moment enlèvent évidemment beaucoup de l'intérêt de ce qui se traite en ce moment au Parlement. D'autant plus que les Chambres ne siègent pas et que nous n'avons que les résultats des délibérations des commissions et des groupes à enregistrer.

Pendant, au Sénat, dit la *Petite Gironde*, la vacance de la présidence donne lieu à des discussions de candidature et à des pronostics qui méritent l'attention. Le désir presque unanime du Sénat serait de voir M. Constans briguer la succession de M. Loubet. Mais on n'est pas encore absolument fixé sur les intentions définitives du nouvel ambassadeur.

On croit que M. Constans serait disposé à poser sa candidature, mais il faudrait pour cela qu'il fût présent. Ses amis espèrent qu'il serait revenu pour les obsèques du Président de la République. Mais une cérémonie à laquelle il est obligé d'assister à lieu demain à Constantinople, et en faisant toute la diligence possible, il ne pourrait partir que le soir.

Or, le Sénat voudra peut-être procéder à sa première séance, c'est-à-dire vendredi, à la nomination de son président. M. Constans aura-t-il le temps de faire poser sa candidature ? Les amis du sénateur de la Haute-Garonne ne sont pas fixés à ce sujet.

En tout cas, si M. Constans n'est pas candidat, on parle de MM. Peytral, Franck-Chauveau, Barbey et même Fallières.

M. Franck-Chauveau est aujourd'hui vice-président ; M. Peytral l'a été. M. Barbey est un ancien ministre, président du groupe républicain le plus important du Sénat, la Gauche républicaine.

Quant à M. Fallières, sa longue carrière politique et les hautes fonctions qu'il a remplies lui ont fait une solide clientèle d'amis. Les titres de ces candidats sont donc tous sérieux.

Cependant, à défaut de M. Constans, bien entendu, c'est M. Peytral et M. Franck-

Chauveau qui semblent devoir rallier le plus grand nombre de suffrages. M. Peytral est un homme affable et conciliant, dont la voix serait écoutée au fauteuil présidentiel.

Quant à M. Franck-Chauveau, la façon dont il a présidé la seconde partie du Congrès de Versailles a achevé de le mettre en vue, car il s'est acquitté de ces délicates fonctions à l'entière satisfaction de ses collègues, paraît-il.

On voit que si M. Constans n'est pas sur les rangs, les chances seront vivement disputées.

## L'affaire Dreyfus

Le Commandant Esterhazy

Une dépêche de La Haye aux journaux anglais annonce que l'ex-commandant Esterhazy est parti pour Londres.

La Ligue de la Patrie française

De nombreux membres de la Ligue, désapprouvant l'attitude des meneurs, MM. Coppée et Lemaître, donnent leur démission.

Parmi eux, citons : MM. André Theuriet et Albert Sorel de l'Académie Française, H. Huchard de l'Académie de médecine, Paul Jamet, de l'Institut, Gustave Allais, professeur à la Faculté de Rennes ; MM. Brunetière, de Hérédia, d'Haussonville désapprouvent, tous trois également, l'attitude du Comité de la Ligue.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 février 1899

M. Dupuy donne lecture du Message présidentiel. A plusieurs reprises les républicains applaudissent vivement. La péroraison surtout provoque de longues salves d'acclamations.

Le Président annonce ensuite que le cortège funèbre partira de l'Élysée où la Chambre se rendra en corps.

On décide ensuite que la Bourse sera fermée le jour des obsèques et que les échéances du jeudi seront reportées au vendredi.

La prochaine séance aura lieu vendredi.

Sénat

Séance du 21 février 1899

M. Franck-Chauveau préside. Au nom de tous il adresse un salut respectueux et cordial à M. Loubet.

M. Lebrét donne lecture du Message qui est fréquemment applaudi. Comme à la Chambre, la péroraison provoque pendant plusieurs minutes des salves ininterrompues.

Le Sénat adopte le projet de loi relatif aux obsèques nationales de M. Félix Faure et la proposition de loi tendant à proroger au 24 février l'échéance des effets de commerce payables le 23.

On adopte enfin un 3<sup>e</sup> douzième provisoire et la séance est levée.

## 7<sup>e</sup> Congrès international antialcoolique

Deux mois à peine nous séparent du VII<sup>e</sup> Congrès antialcoolique international dont nous avons déjà parlé.

A ce sujet, nous sommes heureux de publier l'article suivant que nous empruntons au journal *l'Alcool* :

« Déjà le nombre des adhésions s'élève à plus de 450, dont une bonne moitié sont arrivées de l'étranger. Nous croyons utile de rappeler à tous les amis de notre cause que ce Congrès tire surtout son importance de la situation actuelle de notre pays en face du fléau alcoolique. On a suffisamment répété, pour qu'il soit désagréable de le dire encore et de l'entendre dire, que la France occupe une place peu ho-

norable parmi les nations qui ont voué un culte au dieu du jour. Le vrai moyen d'éviter des redites aussi pénibles pour des oreilles patriotes, c'est d'entrer résolument dans l'action, de faire que le VII<sup>e</sup> Congrès soit une sanction éclatante de l'agitation que l'Union française antialcoolique a réussi à créer dans le pays depuis quatre ans ; enfin de considérer le Congrès d'Avril comme le début d'une ère d'activité nouvelle. Nous sommes convaincus que les membres de l'Union, qui représentent avec tant d'autorité et de dévouement notre Ligue dans tous les départements, voudront transformer le Congrès en une manifestation retentissante.

» Le programme si intéressant du Congrès est aujourd'hui entre toutes les mains. Tout adhérent quittera notre réunion amplement pourvu de documents de toute sorte, pour contribuer ensuite personnellement à la lutte. Nous n'ignorons pas que tous nos amis n'auront pas la facilité de prendre part aux travaux du Congrès, mais tous ou presque tous peuvent souscrire à la liste des adhérents. Et il importe de rappeler que cette souscription n'est pas qu'une adhésion platonique à l'œuvre du Congrès. Assurément cette marque de sympathie s'imposera déjà à tous ceux qu'une cotisation de 5 fr. ne peut gêner, en considération surtout de l'effet produit, mais il faut noter que cette souscription donne, à tout adhérent, droit aux volumes de procès-verbaux du Congrès, volumes qui contiendront non seulement les procès-verbaux sténographiés des séances, mais aussi les rapports *in extenso*, dont le nombre dépasse déjà la soixantaine. Le Comité organisateur s'efforcera de donner à cette publication une extension considérable, de façon à en faire une véritable encyclopédie, mais il va de soi qu'il ne saurait supporter les frais d'une impression aussi coûteuse si les adhésions n'atteignaient pas un chiffre élevé. Nous espérons que cet acte de solidarité, dont tout adhérent sera d'ailleurs le premier à profiter, sera particulièrement compris des membres de l'Union française qui, placés plus que tous autres à l'avant-garde des combattants, savent le prix des armes.

» Le Comité a l'espoir aujourd'hui d'offrir aux congressistes une réduction sur le prix de parcours en chemin de fer. Nous espérons que les sections de l'Union les plus voisines de Paris voudront au moins se faire représenter au Congrès. Nous convions en outre les bureaux des sections à provoquer eux-mêmes des adhésions dans leur entourage, surtout parmi les personnes qui, ne faisant pas encore partie d'une Société de Tempérance, sont plutôt sympathiques à notre mouvement et ont chance d'être gagnées à la cause.

» Nous rappelons enfin, pour répondre à diverses questions, qu'il n'est pas besoin pour être admis au Congrès d'être médecin ; il suffit de lire le programme pour y voir que tout Français, à quelque milieu qu'il appartienne, peut tirer un énorme profit des débats qui vont s'ouvrir.

» Les adhésions sont reçues par M. le Dr Boissier, secrétaire général, 20, rue du Vieux-Colombier, à Paris, ou au siège du Congrès, 18, rue de Condé (Librairie Nathan).

D<sup>r</sup> LEGRAIN.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

### L'article 1384 et la responsabilité des instituteurs

Une proposition de loi votée par la Chambre en faveur des membres de l'enseignement reposait depuis un an environ dans les cartons du Sénat. M. Thézard, sénateur de la Vienne, a rédigé son rapport et nous sommes sûrs que la proposition verra le grand jour des débats publics. Le rapport déposé est favorable, ce qui simplifiera beaucoup le débat.

Il s'agit d'apporter une modification à l'article 1384 du code civil, qui assimile les professeurs et les instituteurs aux parents et artisans, lesquels, comme chacun sait, sont déclarés par la loi responsables du dommage causé par leurs enfants ou par leurs apprentis, tout le temps que ceux-ci sont sous leur surveillance. De même, de par le fameux article 1384 les instituteurs et professeurs sont jugés responsables de leurs élèves.

Cette loi remonte, avec le code civil à l'année 1806. A cette époque l'enseignement primaire n'était pas obligatoire ni même à proprement dire public. Les écoles communales étaient en tous points semblables aux écoles libres actuelles, avec cette différence que les instituteurs n'avaient même pas d'examen à subir. Ils étaient agréés par la municipalité et cela devenait un diplôme suffisant. Nul ne les contrôlait lorsqu'ils avaient envie de recevoir ou de renvoyer un élève. Ils en agissaient à leur guise, selon leur convenance, leur intérêt, parfois même leur caprice.

Enfin, et ceci est le point capital, ils recevaient leur salaire directement des parents de leurs élèves avec qui ils débattaient leurs prix sans tarif bien fixe.

Dans ces conditions si différentes de celles

d'aujourd'hui, l'instituteur, le professeur prenaient, vis-à-vis des parents, la responsabilité de l'enfant confié à leur garde. Ils étaient libres d'accepter ou de refuser une pareille charge comme le sont aujourd'hui les patrons qui prennent un apprenti. Si l'élève causait quelque dommage, il était assez naturel que le lésé eût quelqu'un derrière l'inconscient coupable qui fût civilement responsable de ses méfaits. Ce ne pouvait pas être les parents puisqu'ils avaient délégué leurs pouvoirs à l'instituteur. La loi décida que ce serait l'instituteur.

Mais il n'existe plus aucun rapport entre le maître d'école d'alors et celui d'aujourd'hui. L'instruction étant à présent obligatoire, un chef d'école communale ne choisit pas ses élèves ; pas plus du reste qu'il ne choisit ses employés, ses subordonnés ou ses auxiliaires.

Tous sont des fonctionnaires de l'Etat. Ils ne peuvent donc pas logiquement être rendus responsables des méfaits des enfants dont l'Etat leur impose la garde. C'est à l'Etat de payer les pots cassés s'il y en a.

Cependant on se rappelle qu'il y a quelques années un instituteur fut condamné et rendu civilement responsable de la mort d'un enfant qui, au cours d'une promenade était tombé dans le fossé des fortifications et s'était tué, en se battant avec ses camarades.

Le jugement fut des plus doux pour le malheureux fonctionnaire. Il constata « sa vigilance habituelle, son honorabilité reconnue et l'impossibilité où il s'était trouvé d'empêcher l'accident. »

S. ulement le jugement ajoutait qu'il ne pouvait pas tenir compte de tout cela et il condamnait tout de même le chef d'école, qui fut ruiné par les dommages-intérêts à payer à la famille de la victime, et devint fou de chagrin.

Franchement, n'aurait-il pas été de toute justice que l'Etat fût le responsable civil ? Et ne serait-il pas juste que l'Etat le soit toujours responsable, sauf à se retourner contre son fonctionnaire et à le frapper disciplinairement, en cas de faute grave ou de négligence de la part de ce dernier ?

C'est ce que la Chambre a décidé en votant cet article unique actuellement pendant devant le Sénat :

« La disposition suivante est ajoutée au dernier alinéa de l'article 1384 du code civil :

« Toutefois la responsabilité civile de l'Etat est substituée à celle des membres de l'enseignement public. »

De l'enseignement public seulement, bien entendu, puisque les membres de l'enseignement libre sont précisément dans la situation où se trouvaient, en 1806, les instituteurs et professeurs de l'Etat.

(PETIT MÉRIDIONAL).

## INFORMATIONS

### Le Cabinet du Président

Contrairement à ce que l'on supposait, le *Figaro* déclare que, dans la formation de son cabinet, M. Loubet ne prendra auprès de lui aucun membre de sa famille. Son fils, M. Paul Loubet, licencié en droit et avocat, qui prépare d'ailleurs en ce moment son doctorat, et qui, pour ses débuts dans la carrière, avait été attaché non point au cabinet d'un avocat, comme on l'avait dit, mais au cabinet de son père, au Luxembourg, continuera ses études de droit et habitera comme par le passé la rue de Seine.

M. Humbert de Soubeyran de Saint-Prix, genre du président, juge au tribunal de Marseille, ne fera pas davantage partie du cabinet de l'Elysée. Il poursuivra sa carrière dans la magistrature.

### Le Groupe Progressiste

Les républicains progressistes se sont réunis avant-hier, sous la présidence de M. Henri Boucher. Plus de cent membres étaient présents.

Lecture a été donnée des lettres de démission de MM. Barthou, Henri Blanc, Renault-Morlière, Dérivé-Désgardes, Modeste Leroy, Etienne et Arène.

M. Ch. Ferry a proposé à la réunion d'affirmer la politique républicaine (!) du groupe en appelant à la présidence l'un des fondateurs de la République, M. Méline.

Cette candidature a été adoptée à l'unanimité.

La réunion a ensuite chargé le bureau de porter cette décision à la connaissance de

M. Méline, et lui a adjoint à cet effet une délégation composée de MM. Ch. Ferry, Audifred, Aynard, Cochery, de Kerjégu, Le Myre de Vilers, de Montebello, Lasserre, Gévelot, Beauregard, Duquesnay, Raiberti, Alicot, Riennier, Rose, Chevalier, Cornudet, Heuzé et Surcouf.

De nouvelles démissions ont été adressées dans la soirée au groupe progressiste.

Les membres qui se retirent sont jusqu'à présent au nombre de vingt-quatre. Parmi eux, outre ceux déjà nommés, figurent MM. Rouvier, Poincaré, Jamel.

M. Méline a accepté la présidence du groupe progressiste.

### Le Service militaire en Temps de Paix

Plus de cent cinquante députés ont déposé la proposition suivante :

« Article unique. En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont envoyés en congé sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve : le fils d'une femme devenue veuve ou dont le mari a été légalement déclaré absent ou interdit, ou le fils d'un père devenu aveugle ou septuagénaire, après que le fils ou les fils aînés ont accompli leur temps de présence sous les drapeaux.

» Cette dispense s'applique au fils appelé le premier après la libération des frères aînés et reconnus aptes au service militaire.

» Elle s'applique également aux inscrits maritimes. »

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'armée.

### Conseils de Prud'hommes agricoles

MM. Dubochet, Roch et de Beauregard ont déposé une proposition ayant pour but la création de Conseils de Prud'hommes agricoles chargés, sous la dénomination de tribunaux agricoles, de concilier et de juger les différends qui peuvent s'élever à l'occasion du contrat de bail à ferme, à colonat ou à métayage, et entre les employeurs et employés des campagnes.

Cette proposition a été renvoyée à la commission du travail.

### Affaires d'Algérie

Le gouvernement a décidé que M. Laferrière, gouverneur général de l'Algérie, assisterait officiellement aux obsèques de M. Félix Faure avec les ministres et qu'il tiendrait, ainsi qu'eux, un des cordons du poêle. Le gouvernement a voulu manifester ainsi ses sentiments pour notre grande colonie, en la personne du haut fonctionnaire qui y représente le gouvernement de la République.

M. Laferrière vient d'adresser au préfet d'Alger la dépêche suivante :

« Conformément aux propositions du gouverneur général de l'Algérie, le gouvernement vient de décider que la suspension du conseil municipal d'Alger prendrait fin aujourd'hui, afin que les membres du conseil puissent assister officiellement, le jeudi 23 février, au service qui sera célébré à la cathédrale d'Alger en l'honneur de M. Félix Faure, président de la République. »

Le préfet d'Alger, consulté sur cette mesure, s'y est personnellement associé.

Le gouverneur général, en sollicitant cette décision, a obéi à un sentiment qui sera compris de tous : il a désiré que la date solennelle qui célèbre à la fois un deuil national et l'avènement d'un nouveau président de la République française, rappelât aux Français d'Algérie qu'ils sont tous enfants d'une même patrie, et que cette haute pensée doit actuellement dominer toutes les autres.

### Max Régis en Cour d'assises

On mande de Grenoble :

Lundi est venu, devant la cour d'assises de l'Isère, le procès intenté à Max Régis, ancien maire d'Alger, poursuivi avec M. Philippi, publiciste algérois, sous l'inculpation de délit de réunion et de délit de presse, apologie de meurtre, pillage, incendie ou vol.

Le délit de réunion et d'apologie de meurtre et pillage reproché à Max Régis se rapporte à une réunion tenue à Paris, à la salle Chaynes, le 20 février 1898, dans laquelle l'ancien maire d'Alger prononça un discours extrêmement violent et aux troubles d'Alger de l'année dernière.

Max Régis et Philippi devaient être traduits devant le jury d'Alger, mais ce dernier fut récusé pour suspicion légitime.

L'affaire fut renvoyée par la cour de cassation devant la cour d'assises de l'Isère.

Max Régis et Philippi font défaut. Ils

avaient demandé le renvoi du procès à cause de l'empêchement où se trouvaient les députés, appelés comme témoins, à se rendre à l'audience par suite de la réunion du Congrès. La cour a passé outre.

Après des débats sans intérêt, la cour rend un arrêt de défaut condamnant Max Régis à trois ans d'emprisonnement et 1,000 francs d'amende, et Philippi, gérant de l'*Antiquif*, à huit mois de prison et 100 francs d'amende et tous deux, solidairement, aux dépens.

### Soudan Français

Des nouvelles reçues de la région sud du Soudan français, au ministère des colonies, annoncent que la capture de Samory et de ses bandes a définitivement rallié à notre cause les populations encore hésitantes de l'extrême sud.

L'effondrement de la puissance de l'almamy est le couronnement d'une action à la fois énergique et persévérante.

La nouvelle s'est aussitôt répandue bien au delà de la région même, dans tout le Soudan, et jusque chez les nomades ; mais elle a surtout excité un grand enthousiasme dans ces malheureuses régions qui ont eu à souffrir de pillages et d'exactions de toutes sortes. Des réjouissances publiques et toutes spontanées ont duré plusieurs jours.

Les chefs de villages sont venus remercier le commandant du cercle et le résident de les avoir enfin débarrassés de leur fléau.

### La Frappe du Nouveau Louis d'Or

La monnaie a frappé, la semaine dernière, les essais définitifs du nouveau louis d'or du type gravé par Chaplain. Deux cents exemplaires environ sont sortis des presses, et, après examen minutieux, ont été reconnus parfaits, sans le moindre défaut au point de vue technique.

La frappe normale du nouveau louis d'or est donc virtuellement commencée, et l'on n'attend pour la continuer que les ordres du ministre des finances, à qui les essais seront présentés, et les commandes de la Banque de France.

D'autre part, on prépare en ce moment les coins du demi-louis de 10 francs, qui ne sera qu'une réduction du louis de 20 francs, avec quelques légères différences. La tranche de cette petite pièce, trop mince, ne pourrait porter aucune inscription, et la devise : « Dieu protège la France ! » de la pièce de 20 francs sera remplacée sur celle de 10, comme, d'ailleurs, on l'avait fait pour les pièces de l'ancien type, par des hachures. Le listel aussi sera modifié, celui très élégant qu'avait dessiné Chaplain pour le louis d'or ne pouvant venir très distinct en réduction ; aux oves qui le composent, on substituera un pointillé. Quant aux effigies d'avers et de revers, elles seront identiques dans le demi-louis à celles du louis. Le demi-louis sera prêt dans deux mois.

Ajoutons que, dans la nouvelle monnaie d'or, les fonds, au lieu d'être mats, ainsi que dans les nouvelles monnaies d'argent et de bronze, sont polis, ce qui donne beaucoup plus de relief aux sujets gravés.

## CHRONIQUE LOCALE

### Une Course nouvelle

Notre confrère la *Petite Gironde*, nous prie d'insérer la note suivante :

La *Petite Gironde* de Bordeaux organise cette année une Course, sur route, entre chevaux et mulets attelés, dans des conditions toutes nouvelles.

Le trajet sera de 850 kilomètres environ, divisés en huit étapes variant entre 100 et 120 kilomètres. Un repos obligatoire de 12 heures sera imposé, à chaque étape, à tous les coureurs.

Les chevaux et mulets de toute la France sont admis à l'épreuve, et les Méridionaux, naturellement, affirment que la victoire restera à un animal du Midi. Les propriétaires du Nord et du Centre relèveront-ils ce nouveau défi ?

La Course aura lieu le jeudi 11 mai, jour de l'Ascension, et les jours suivants, sur le parcours de Bordeaux, Angoulême, Périgueux, Agen, Auch, Tarbes, Pau, Bayonne, Mont-de-Marsan et Bordeaux.

Il y aura 5,000 francs de prix : un prix de 2,000 francs, un de 1,000 francs, un de 500 francs, etc., etc.

La liste d'engagement sera ouverte à partir du 1<sup>er</sup> mars. Pour toutes demandes d'enga-

gements et de renseignements, écrire à M. Ernest TOULOUZE, président de la Course de la *Petite Gironde*, 8, rue de Cheverus, à Bordeaux.

CAHORS

A. M. Loubet

Le Conseil municipal de Cahors vient d'adresser le télégramme suivant à M. Loubet :

« Le Conseil municipal de la ville de Cahors a l'honneur d'adresser à Monsieur Loubet ses félicitations les plus sincères, à l'occasion de son élection à la Présidence de la République, et lui exprime ses meilleurs vœux pour le bonheur et la prospérité de la France. »

L'Emile de Rousseau

M. Nadaud, professeur de rhétorique au lycée Gambetta, a fait mardi soir, à la Mairie, devant un nombreux public, une conférence sur *L'Emile*, l'ouvrage considéré comme le meilleur des écrits de Rousseau.

M. Nadaud parle avec une très grande facilité et avec éloquence. Il a su limiter le champ très vaste qu'offrait la critique d'un pareil sujet; aussi a-t-il intéressé à un haut degré son auditoire.

On sait que l'ouvrage de Rousseau repose sur ce principe que « l'homme est naturellement bon », et que l'éducation ordinaire le déprave en substituant à la rectitude originelle de la nature les vices contagieux de la société. Sur ce principe, Rousseau établit « l'éducation négative comme la meilleure. Elle ne donne pas, dit-il, les vertus, mais elle prévient les vices; elle n'apprend pas la vérité, mais elle préserve de l'erreur ». Isolant son élève de toute influence étrangère, il veut qu'il réinvente seul tout ce qui existe et refasse l'œuvre des siècles !...

Certes, la méthode pédagogique préconisée par Rousseau est absolument inapplicable, nous sommes pleinement d'accord sur ce point avec le conférencier, mais il est non moins incontestable que Rousseau a exercé une influence considérable sur l'esprit de son temps et provoqué des réformes qui depuis ont porté leur fruit. Rousseau n'a pas simplement « rêvé » !

... Conférence particulièrement intéressante, d'ailleurs, pour laquelle au nom des auditeurs, nous sommes heureux de remercier bien vivement M. Nadaud.

La prochaine causerie sera faite par M. Serre; sujet : *l'homme primitif*.

Conférence de M. Le Bret

M. Le Bret traitera samedi le sujet suivant :

*Conditions scientifiques du bonheur conjugal.*

Patronage de jeunes filles

D manche prochain 26 février, Monsieur

le Docteur Valat, ancien interne des hôpitaux de Paris, fera, à l'Ecole normale d'Institutrices, une conférence sur :

*La Prophylaxie de la tuberculose.*

I. — Notions anatomiques sur le tubercule et son bacille. — Quelques développements sur les lésions anatomiques de la phtisie pulmonaire.

II. — Par quelles voies le bacille pénètre dans l'organisme: par inoculation, par ingestion, par inhalation, par contagion.

III. — Tableau clinique du phtisique.

IV. — Etude des causes qui peuvent rendre tuberculeux: hérédité. — Tuberculose acquise.

N-B. — La conférence commencera à 5 heures précises.

Bourse aux vins

Plusieurs propriétaires ont adressé, en colis postal, de nombreux échantillons à la Bourse aux vins, sans fournir les renseignements nécessaires. La commission les prie de vouloir bien la renseigner sur la quantité à vendre et le prix demandé.

Elle rappelle en outre, que la Bourse aux vins est ouverte tous les jours de 2 à 5 heures, pour recevoir les échantillons en vue du prochain grand marché-foire, qui aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mars.

Veloce-sport cadurcien

Première sortie du club

La première sortie officielle du club aura lieu dimanche prochain, 26 février courant.

Réunion et départ au siège du club (grand café Tivoli), à 1 h. 1/2 précise.

Itinéraire: Sept-Ponts, Les Bories, Ventaillac.

Arrêts facultatifs: 1<sup>o</sup> aux Sept-Ponts (10 kil. aller et retour); 2<sup>o</sup> aux Bories (20 kil. aller et retour); 3<sup>o</sup> virage à Ventaillac (30 kil. aller et retour).

Rentrée générale à 5 h. du soir.

Tous les sociétaires actifs et honoraires sont instamment priés d'assister à cette sortie.

Le capitaine de route, J. VALETTE.

Le lieutenant de route,

F. LESTANDI.

THÉÂTRE DE CAHORS

Vendredi 24 février 1899

Demain soir la troupe complète du théâtre municipal de Montauban donnera sur notre scène une première représentation de

CARMEN

Opéra comique en 4 actes, de Meilhac et Halévy, musique de G. Bizet.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 23 février 1899

Naissances

Jeanne (jumelle) à la Maternité.  
Paule (jumelle) à la Maternité.

Décès

Cammas Pierre, mineur, 58 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *La charité à l'école.* — Ces jours derniers, les élèves de notre collège communal ont tenu, eux aussi, à s'associer au mouvement charitable de la population figeacoise envers les nécessiteux.

Une collecte faite entre eux et le personnel enseignant a produit une somme relativement importante. Elle a été distribuée dimanche en bons de pain, par une commission désignée par cette brave jeunesse.

Nous leur adressons, au nom des pauvres de la ville, les plus vives félicitations.

SAINT-JEAN-DE-LAUR. — *Conférence.* — Dimanche prochain, M. Romec instituteur, fera, à la salle école des garçons, une conférence publique sur l'Algérie, avec projections lumineuses.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 20 février. — Le nommé Léon Monteil, demeurant à Dégagnac, qui a colporté du gibier en temps prohibé, est condamné à 50 fr. d'amende et aux dépens.

— Salamagne, cultivateur à Carennac, et Jean Landrevie, de Salviac, sont condamnés: le premier à 50 fr. d'amende et le second à 25 fr., pour délit de chasse en temps prohibé.

— Louise Pons, épouse Lavinade, et Jacques Loubières, demeurant à Prud'homat, canton de Bretenoux, qui ont été pris en flagrant délit d'adultère dans une chambre d'hôtel de Saint-Germain-du-Bel-Air, sont condamnés: la femme à vingt jours de prison et son complice Loubières à 50 fr. d'amende, avec bénéfice de la loi Béranger. Tous deux sont en outre condamnés solidairement aux dépens.

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré plutôt calme, le peu d'affaires échangées n'ont pas amené de modification sensible dans la tenue des cours.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 102,92; le 3 1/2 0/0 à 103,80 et l'amortissable à 101,22.

La Banque de France cote 3920.

Le Crédit Foncier à 752, malgré les circonstances troublées avec lesquelles a coïncidé l'émission des Communales 1899; cette opération a réussi à souhait, 500.000 obligations étaient mises en souscription, le public en a demandé 3

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET  
EXIGER LE PAQUETAGE *Seule vraie garantie*

millions 1/2. L'emprunt a donc été couvert sept fois.

Le Crédit Lyonnais clôture à 892; la Société Générale à 577; le Comptoir d'Escompte à 591. La Banque spéciale des valeurs industrielles est ferme à 263.

Le Suez se traite à 3595.

Les fonds étrangers sont moins bien tenus, l'Italien à 96,22; l'Extérieure à 55,60; le Turc D à 23,85; la Banque Ottomane à 577; le Russe 3 0/0 1891 à 94,75.

Au Comptant, les obligations des chemins de fer Economiques sont recherchées à 450.

Les nombreuses disponibilités qui vont se trouver en quête d'emploi, puisque les demandes d'obligations du Crédit Foncier seront réduites considérablement, trouveront un placement aussi avantageux dans les obligations Ville de Paris 1894-1896 qui sont offertes à 397 sans courtage ni commission.

Bibliographie

USAGES LOCAUX EN VIGUEUR  
DANS LE DÉPARTEMENT (1)

En 1855, le Gouvernement prescrivit de faire constater et recueillir, dans l'intérêt des services administratifs et judiciaires, les usages locaux auxquels se réfèrent diverses dispositions législatives et qui ne sont pas le résultat évident et direct d'un article de loi.

Ce travail élaboré par des commissions organisées dans chaque canton sous la présidence du juge de paix, a été, pour le Lot, vérifié et contrôlé par une commission centrale composée des membres du Tribunal civil de Cahors et de juristes consultés autorisés.

Les usages locaux ont force de loi pour toutes les matières qu'ils contiennent. Ils concernent particulièrement l'industrie rurale dont les intérêts se trouvent liés aux questions des baux à ferme, de la vaine pâture et du parcours; du curage des cours d'eau; des distances à observer pour les plantations des arbres ou les constructions, etc.

Nous avons pensé que la publication du recueil des usages locaux dans le département présentait une certaine utilité.

Nous recommandons ce volume à MM. les Maires du département, il peut leur être, fréquemment, d'une très grande utilité.

(1) Une brochure de 104 pages, franco contre un mandat-poste de 2 fr. adressé à l'imprimerie A. Coueslant, Cahors.

Une brochure intitulée *Le Cantal* vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

**OUTILLAGE**  
INDUSTRIEL D'AMATEURS  
MACHINES & OUTILS DE TOUS LES SORTES pour la Mécanique et la Menuiserie.  
MACHINES à DÉCOUPER TOURS et Accessoires Outils Français, Anglais et Américains pour tous usages.  
TARIF-ALBUM, franco: 0'75. Les deux Tarifs 450 Pages, 1300 Gravures, Franco: 1'45.  
A. TIERSOT, Constructeur B<sup>o</sup>, 16, Rue des Gravilliers, Paris.

LE

DRAME DES CHARTREUX

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

V

— Donc, messieurs, tout est doute, tout est mystère dans cette affaire. Il y a eu un crime. Nous ne le nions pas. Mais, ce que nous nions, c'est qu'il ait été commis par nous. Pourquoi? Dans quel but? On nous dit: Pour vous débarrasser d'une liaison gênante. Mais elle n'était pas gênante, la malheureuse Delphine Lagrange, puisqu'elle avait déjà un autre ami. Dans un moment de colère, prétendez-vous encore. Et qui l'aurait provoquée, cette colère?... Des reproches? Parce que nous étions venu lui offrir des bijoux? Ce serait la première fois qu'on verrait une femme se fâcher pour ce motif.

Il y eut dans l'assistance quelques sourires. M<sup>e</sup> Durand, flatté, se passa la main sur le crâne; puis il poursuivit:

— Je conclus, messieurs, car se serait vous faire injure que d'insister plus longtemps.

J'espère avoir assez démontré que mon client n'est pas, ne peut pas être coupable, n'avait aucun intérêt de l'être.

Et vous l'acquitterez.

Vous l'acquitterez à l'unanimité.

Vous rendrez à son grand-père un petit-fils aimant et dévoué; vous rendrez à la société, à la France, un honnête homme!

Un vif mouvement se produisit dans l'auditoire. On crut que l'avocat avait fini, mais celui-ci rejeta ses manches, se dressa plus haut encore, et se tournant vers les jurés:

— Songez, messieurs, fit-il d'une voix grave, songez à la responsabilité qui vous incombe! Songez aux remords que vous auriez d'avoir condamné un innocent, de l'avoir livré à la honte, au désespoir, à la mort même, car M. de Cordouan, je le connais, je l'ai apprécié, M. de Cordouan a le cœur trop haut placé pour ne pas préférer la mort à une condamnation si minime qu'elle soit; la peine prononcée pour M. de Courduan, c'est le déshonneur, c'est la mort! Et si plus tard, quand un malheur irréparable serait advenu, on retrouvait le vrai coupable!

L'avocat frissonna longuement, porta les mains à ses yeux d'un geste dramatique et ajouta:

— Je ne veux pas m'arrêter à une pareille éventualité, car je sens bien que vous allez l'éviter en acquittant mon client.

Et il s'assit.

Dès que M<sup>e</sup> Durand eut fini de parler, un

bourdonnement confus s'éleva dans l'auditoire. Le public était en proie à une émotion intense. L'avocat avait fait vibrer toutes les fibres. Et à ce moment, sûrement, si on eût demandé aux gens qui se pressaient dans la salle: « M. de Cordouan est-il coupable? » de toutes part des cris se fussent élevés:

— Non! non!

Edgar lui-même était pris... Il se voyait sauvé, acquitté. Le vice-amiral sentait son cœur gonflé d'espoir.

Pierre, le vieux domestique, pleurait à chaudes larmes, et dans un autre coin de la salle on entendait aussi retentir des sanglots, plus jeunes, ayant quelque chose de léger et de cristallin.

C'était Blurette qui donnait cours à son émotion.

Henri Soulac était en proie à une sorte de tremblement convulsif. Lui aussi croyait à l'acquiescement, et Tartas regrettait plus que jamais de n'être pas loin de la cour d'assises, loin des juges, loin de Bordeaux. Il pensait combien il serait heureux à cette heure dans un train qui l'emporterait à toute vitesse vers les Pyrénées. Belles montagnes, où l'on pouvait se cacher facilement.

Sur un signe du président, l'huissier essaya d'obtenir un peu de silence.

Et quand le bruit se fut calmé, le magistrat demanda à l'avocat général s'il avait quelque chose à répondre à M<sup>e</sup> Durand.

— Rien, monsieur le président, dit l'honorable organe du ministère public. Je pense que MM. les jurés ont assez de sang-froid pour faire

la part des entraînements d'éloquence de M. Durand.

L'avocat bondit à son banc.

Il enleva du même geste sa toque, son lorgnon et secoua ses cheveux.

— Mes entraînements d'éloquence? s'écria-t-il. Qu'appellez-vous, monsieur l'avocat général, mes entraînements d'éloquence?

Il se tourna vers les jurés.

— Mais ces entraînements, messieurs, c'est l'amour de la vérité qui les a produits, l'amour de la justice! C'est la crainte de voir le jury de Bordeaux commettre une de ces impardonnables erreurs judiciaires qui font frémir toutes les générations dans la suite des âges. Rien n'est plus terrible, en effet, messieurs, rien ne frappe davantage l'opinion publique...

Le défenseur était parti... Il allait continuer longtemps sans doute sur ce ton, quand le président l'interrompit.

— C'est bon, c'est bon, maître Durand... ne recommencez pas votre plaidoirie.

— Je réponds à M. l'avocat général, comme c'est mon droit.

— Avez-vous quelque chose de nouveau à dire sur l'affaire?

— J'ai à mettre en garde MM. les jurés contre les conséquences...

— C'est bien. Asseyez-vous... La cause est entendue!

M<sup>e</sup> Durand obéit, non sans avoir jeté au ministère public un nouveau regard de défi.

(A suivre.)

# L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

## PREMIÈRE PARTIE

### Les Assassins

XIX

#### ENNEMIS EN PRÉSENCE

— Vous permettez n'est-ce pas?... Affaire importante et pressée... Un nouveau coup de ces brigands dont je vous parlais tout à l'heure. Philippe dit avec gravité.

— C'est justement de ces brigands que je viens vous entretenir.

— Bon ! nous nous en occuperons entre la poire et le fromage.

Le citoyen Touvenel continua avec une indignation comique :

— Ventregoi ! il serait curieux que ces coquins empêchassent les honnêtes gens de se restaurer décentement.

Aussi, lorsque nous les tiendrons, comme nous les ferons guillotiner !...

Ce disant, ses petits yeux fins se reposèrent, comme par hasard, sur le campagnard adossé au mur.

Celui-ci se frottait le menton d'un air indifférent et endormi.

Le lieutenant reprit avec une nuance d'impatience dans la voix :

— La chose exige qu'on se hâte. J'ai déjà trop tardé peut-être...

— Trop tardé?... Ah ça ! depuis quand êtes-vous de retour ?

— Je suis arrivé hier au soir au Armoises.

— Et vous voilà dès ce matin en fonctions, comme cela, au débotté de Paris. Recevez tous mes compliments. Vous n'y allez pas de mains mortes !

— Je me suis reposé près de huit jours au chef-lieu.

Philippe tira un pli de sa poche :

— J'y ai vu le citoyen directeur du jury d'accusation, lequel m'a remis pour vous ces instructions, dont je vous serai obligé de prendre connaissance sur-le-champs...

— Volontiers.

Après avoir décacheté et parcouru le message qu'on lui tendait :

— A merveille, fit le magistrat avec gaieté ; voici qu'en vertu des pouvoirs que vous confèrent les présentes, vous devenez quasi mon général en chef. Par ainsi commandez, mon cher Hattier, commandez. Je suis heureux et fier de servir sous vos ordres.

Puis, désignant le campagnard toujours engourdi dans son coin.

— Par exemple souffrez que j'expédie ce brave garçon et que je vide la question du pauvre marquis des Armoises.

Le lieutenant bondit sur le mot :

— Le marquis des Armoises ?...

— Ce jeune M. Gaston, qui avait émigré en Allemagne à la suite de son père et que, à ce qu'il paraît est rentré en France, pour son malheur...

— Vous sauriez quelque chose du marquis des Armoises ?

— Hélas ! tout ce que j'en sais, c'est que ce gentilhomme aurait été vu au début de la semaine passée...

— A l'hôtel de la Poste, à Charmes, n'est-ce pas ?...

— A l'hôtel de la Poste à Charmes, c'est cela. Or, comme il n'a pas reparu...

— Il y a eu crime, c'est certain. Eh bien, citoyen Touvenel, c'est cette disparition étrange que je venais vous annoncer ; c'est ce crime — probable — que je venais vous annoncer...

— Est-il possible ?

— J'en avais été instruit, hier au soir chez ma sœur, aux Armoises...

— Moi, je les connaissais depuis ce matin et j'étais entrain d'en prévenir mon supérieur immédiat, le citoyen Pommier, directeur du jury d'accusation de Mirecourt qui, lui-même, ne peut manquer d'en aviser le parquet d'Epinal dans le plus bref délai.

Philippe eut un mouvement de satisfaction.

— Voilà qui est bien, s'exclama-t-il, et puisque la besogne est faite à laquelle j'accourais vous prier de procéder sans retard, je vais pouvoir me mettre en chasse.

Ensuite, se frappant le front :

— Mais qui diable a pu vous apprendre ?...

— Qui ? Hé ! parbleu ! les personnes que notre émigré avait averties de son retour, qui l'ont attendu vainement ; qui ne le voyant pas arriver se sont inquiétées tout naturellement, ont battu le pays, pris des renseignements, fureté à droite et à gauche, et qui, devant l'inutilité de leurs recherches, ont fini par faire leur déclaration à la justice...

— Et ces personnes sont...

— La veuve et les enfants de l'ancien acquéreur, les propriétaires actuels du domaine des Armoises, qui étaient en marché avec le jeune marquis pour revendre ce domaine...

— Vous les nommez ?

Comme le juge de paix allait répondre, le paysan quitta sa place. Il vint à l'officier et, lui touchant le coude :

— Pardi ! il n'y a point de mystère là-dessus. Leur nom est le nom de mon père ! Jean-Baptiste Arnould, en son vivant aubergiste à Vittel — à l'enseigne du *Coq-en-Pâte*, — et dont ma mère, mes sœurs, mes frères et moi nous continuons le commerce.

Philippe n'était point un limier d'instinct... Et la figure du fils aîné d'Agnès Chassard, — celle du moins qu'il s'était arrêtée pour la circonstance, — respirait une innocence lourde, épaisse, impénétrable, sur laquelle tout soupçon devait s'éteindre ainsi qu'une pointe d'aiguille sur un masque d'érafin...

Pourtant, à son aspect, le lieutenant sentit se hérissier en lui toutes sortes de répulsions et de défiances...

(A suivre).

## BIBLIOGRAPHIE

### LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 23 février 1899.

V<sup>tes</sup> Nacla : Chronique. — Edouard Gachot : L'arabe aveugle. — Daniel Lesneur : Comédienne (suite). — Claire Vautier : Inutile (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — P. Vigné d'Octon : Cœur de Savant (suite). — V<sup>tes</sup> Nacla : L'enfant (suite).

#### Vient de paraître :

**Le Docteur Blanc**, roman d'actualité, par M. DE MONPLAISIR. 1 vol. in-18, 3 francs. — CHARLES, éditeur, 8, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

C'est une douce et exquise nouvelle qui a pour théâtre un joli coin de Touraine et dont les personnages bien parisiens donnent la note du plus pur sentimentalisme. Ce livre sera bien accueilli par le public ; les aperçus qu'il donne de la vie physique et morale, de l'état d'âme et aussi les critiques de certains travers propres à notre époque en font l'ouvrage sympathique par excellence.

En fermant ce livre on éprouve comme un regret : c'est un ami qu'on quitte... Le nom de l'auteur semble justifier ses œuvres. Ce n'est peut-être pas pour son seul plaisir qu'il écrit ; mais, en tous cas, on ne peut lui reprocher de n'en pas procurer à ceux qui le lisent.

L'éditeur a eu la main heureuse cette fois encore, et sa nouvelle recrue lui vaudra, nous en sommes persuadés, un véritable succès de plus.

#### Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

## MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND  
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de plus. 2<sup>o</sup> Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 **Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la

poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

### JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1369<sup>e</sup> livraison (23 février 1899).

Le trésor de Madeleine, par Pierre Maël. — Aux pays des immortelles, par S. Yella. — La chasse : Chevreuil chassé à la billebaude, par Charles Dignet. — L'or et l'argent dans le monde entier. — Les compagnons de la Marjolaine, par Arsène Alexandre. — Les timbres-poste : Belgique, par Lucien d'Elne.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

### TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N<sup>o</sup> 8 (25 février 1899).

- 1<sup>o</sup> Le voyage d'un Anglais aux régions interdites (Le pays sacré des Lamas), par M. A.-H. Savage-Landor.
- 2<sup>o</sup> A travers le monde : La capture de Samory, par H. Gaden.
- 3<sup>o</sup> Dans le monde du travail : « L'Océanie » Le plus grand navire du monde, par le Capitaine L. Muller.
- 4<sup>o</sup> Civilisations et religions : Les Doukhoborts (Quakers russes) à Chypre.
- 5<sup>o</sup> Livres et Cartes.
- 6<sup>o</sup> L'Armée autour du monde : France : Un nouveau régiment d'infanterie de marine ; Le service militaire des Algériens ; Un prêtre décoré pour sa belle conduite en 1870. — Allemagne : La valeur morale des recrues ; Les troupes coloniales.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

## LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

### 20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

- PLUS DE MODELES NOUVEAUX
- PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
- PLUS DE LITTÉRATURE
- PLUS DE RECETTES DE CUISINE
- PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure colorisée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

## CHÊNES TRUFFIERS

A vendre chènes truffiers d'une espèce excellente et certaine. S'adresser à M. Salgues, au moulin du Périé, à Cahors.

## PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.  
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

## J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.  
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable, et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

## CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS  
**P. BOURGET**  
Mécanicien-Chirurgien Dentiste  
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.  
Prothèse et Réparations  
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

## MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS  
Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison. M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris, agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

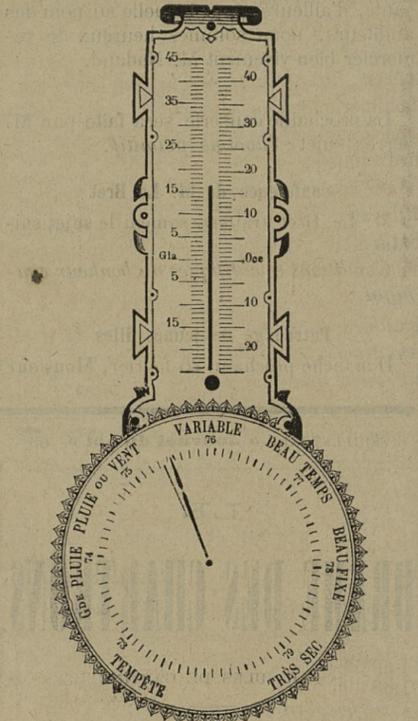
**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**  
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux

Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n<sup>o</sup> 2 : 3 fr.  
Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
sans les Plaies et Ulcères vari, veuz dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine de Paris, le 20 mai 1897, est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Néo-Spectacien, Aide-Major des Hôpitaux N<sup>os</sup> 3, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspond.



**Baro-Thermomètre.**  
Température minima du jour : 2.  
Id. maxima de la veille : 20.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

**PRIME MUSICALE GRATUITE PIANISTES !** Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

**AVIS**  
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COURSLANT.